

Séance du Conseil communal du 29 février 2016

N° 01.- EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 21 DECEMBRE 2015.

Mme TARNION, Bourgmestre-Présidente;

Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;

Mme et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;

~~M. NYSSSEN, Président du Conseil;~~

Mmes et MM. LEGROS, ELSÉN, BREUWER, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, POLIS-PIRONNET, DEGEY, CARTON, GILSON, ~~MESTREZ~~, CELIK, OZER, DUMOULIN, VOISIN, RENIER, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, VROMEN, SCHROUBEN, VAN HEES-LUYPAERTS, LEONARD, DARRAJI, DETHIER, VOISIN-DUPUIS, GREIMERS, BOLLETTE, Conseillers et Conseillères;

M. DEMOLIN, Directeur général.

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 19 HEURES 40.

LE CONSEIL,

- 1147 N° 01.- PROCES-VERBAL PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 OCTOBRE 2015.
A l'unanimité,
APPROUVE
ledit procès-verbal.
- 1147 N° 01^{bis}.- REGIE COMMUNALE AUTONOME "SYNERGIS" - Conseil d'administration - **Démission d'une administratrice et désignation d'un administrateur - Déclaration d'urgence.**
A l'unanimité,
DECLARE
qu'il y a urgence à l'examen des points susmentionnés et porte ceux-ci à l'ordre du jour sous les n° 14bis et 14ter.
- 1148 N° 02.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - **Modification (création d'un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapées, rue des Hospices n° 25).**
A l'unanimité,
ARRETE :
Art. 1.- Un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapées est créé, rue des Hospices, à proximité du n° 25.
- 1149 N° 03.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - **Modification (nouvelle organisation des mesures de la circulation et du stationnement, rue du Stade).**
Entendu l'intervention de M. DEGEY, Chef de Groupe M.R.;
Entendu la réponse de Mme la Bourgmestre;
A l'unanimité,
DECIDE :
Art. 1.- Le présent arrêté abroge et remplace toute disposition prise antérieurement concernant le stationnement et la circulation dans la rue du Stade.
Art. 2.- Il est interdit à tout conducteur de circuler rue du Stade, depuis la rue du douzième de Ligne vers la rue Grand'Ry. La mesure est matérialisée par les signaux C1 et F19.

Art. 3.- Des emplacements de stationnement sont établis, en épi, rue du Stade, côté impair, face au n° 80 jusqu'à son intersection avec la rue du 12ème de Ligne. La mesure est matérialisée par des marquages de couleur blanche, conformément à l'article 7.7.5 de l'A.R.

- 1150** N° 04.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - **Modification (mise sous statut "voie sans issue", rue des Fosses).**
A l'unanimité,
 ARRETE :
Art. 1.- La rue des Fosses est mise sous statut "voie sans issue". La mesure est matérialisée par des signaux F45C.
- 1151** N° 05.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - **Modification (suppression d'un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les personnes à mobilité réduite, rue des Chapeliers n° 88).**
A l'unanimité,
 ARRETE :
Art. 1.- L'emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les personnes à mobilité réduite situé rue des Chapeliers, à hauteur du n° 88, est abrogé.
- 1152** N° 06.- INTERCOMMUNALES - Holding communal (en liquidation) - Assemblées générales ordinaires et extraordinaires - Désignation du représentant de la Ville et de son suppléant.
A l'unanimité,
 DESIGNNE :
 - M. ISTASSE Jean-Francois, Echevin-Conseiller communal, en qualité de mandataire effectif habilité à représenter la Ville aux Assemblées générales ordinaires et extraordinaires;
 - M. LEGROS Jean-Marie, Conseiller communal, en qualité de mandataire suppléant habilité à représenter la Ville aux Assemblées générales ordinaires et extraordinaires.
- 1153** N° 07.- SANCTIONS ADMINISTRATIVES COMMUNALES - Mise à disposition d'un poste de médiateur à temps plein pour l'Arrondissement judiciaire de Verviers par l'Etat fédéral - Projet de convention avec la Ville - Reconduction - **Approbation.**
A l'unanimité,
 DECIDE :
 - d'approuver le projet de convention entre l'Etat fédéral et la Ville dans le cadre de la politique de sécurité et de l'approche de la délinquance juvénile du Gouvernement fédéral;
 - charge le Collège communal de signer la convention.
- 1154** N° 08.- SANCTIONS ADMINISTRATIVES COMMUNALES-. Médiateur local - **Rapport d'évaluation 2014-2015 - Rapport financier 2014-2015 - Approbation.**
A l'unanimité,
 APPROUVE
 les rapports d'évaluation et financier 2014-2015.
- 1155** N° 09.- SERVICE DE PREVENTION - P.S.S.P. - **Politique d'impulsion en matière de prévention de la radicalisation - Octroi de subsides du S.P.F. Intérieur.**
Entendu l'exposé de Mme la Bourgmestre qui explique le contenu du projet, à savoir l'engagement d'une éducatrice de rue spécifique mais aussi et surtout de réaliser une analyse ciblée sur la problématique présente à Verviers en matière de radicalisme, analyse qui conduira à nous apporter des réponses adéquates pour lutter contre ce radicalisme;

Entendu l'intervention de M. DEGEY, Chef de Groupe M.R., qui motive le vote favorable du Groupe M.R. mais qui s'inquiète sur les moyens financiers nécessaires à inscrire au budget;

A l'unanimité,

APPROUVE

le dossier présentant les différents projets qui seront menés à Verviers dans le cadre de la lutte contre la radicalisation violente.

1156 N° 10.- LA P.A.J., A.S.B.L. - Désignation d'un représentant de la Ville et de son suppléant.

A l'unanimité,

DESIGNE

afin d'être proposés à la nomination par l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. en tant que membre administrateur :

- M. CARTON Bernard, Conseiller communal, en tant que membre effectif au sein du Conseil d'administration de l'A.S.B.L.;
- M. GREIMERS Dimitri, Conseiller communal, en tant que membre suppléant au sein du Conseil d'administration de l'A.S.B.L.

1157 N° 11.- LIRE ET ECRIRE, A.S.B.L. - Désignation d'un représentant de la Ville et de son suppléant.

A l'unanimité,

DESIGNE

afin d'être proposés à la nomination par l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. en tant que membre administrateur :

- M. BEN ACHOUR Malik, Echevin-Conseiller communal, en tant que membre effectif au sein du Conseil d'administration;
- Mme CELIK Duygu, Conseillère communale, en tant que membre suppléant au sein du Conseil d'administration de l'A.S.B.L.

1158 N° 12.- SIMA, A.S.B.L. - Désignation d'un représentant de la Ville et de son suppléant.

A l'unanimité,

DESIGNE

afin d'être proposés à la nomination par l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. en tant que membre administrateur :

- Mme LAMBERT Sophie, Echevine-Conseillère communale, en tant que membre effectif au sein du Conseil d'administration;
- M. NAJI Saïd, Conseiller communal, en tant que membre suppléant au sein du Conseil d'administration.

1159 N° 13.- TERRAIN D'AVENTURES DE HODIMONT, A.S.B.L. - Désignation d'un représentant de la Ville et de son suppléant.

A l'unanimité,

DESIGNE

afin d'être proposés à la nomination par l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. en tant que membre administrateur :

- M. LEGROS Jean-Marie, Conseiller communal, en tant que membre effectif au sein du Conseil d'administration;
- Mme GILSON Céline, Conseillère communale, en tant que membre suppléant au sein du Conseil d'administration.

1160 N° 14.- SERVICE DE PREVENTION - P.C.S. - Désignation de la Présidence à la Commission d'accompagnement.

A l'unanimité,

DESIGNE :

- Mme TARGNION Muriel, Bourgmestre, en tant que Présidente;
- Mme RENIER Martine, en tant que Vice-Présidente.

1161 N° 14^{bis} .- **REGIE COMMUNALE AUTONOME "SYNERGIS" - Conseil d'administration - Démission d'une administratrice - Prise d'acte.**

A l'unanimité,

PREND ACTE

de la démission de Mme TARGNION Muriel, Bourgmestre, de son mandat d'administratrice.

1162 N° 14^{ter} .- **REGIE COMMUNALE AUTONOME "SYNERGIS" - Conseil d'administration - Désignation d'un administrateur.**

A l'unanimité,

DESIGNE

Mme LAMBERT Sophie, Echevine-Conseillère communale, en qualité d'administratrice.

1163 N° 15.- **REVITALISATION URBAINE - Rue de Heusy - Modification du projet initial - Création d'un espace partagé rue des Carmes - Auteur de Projet - Projet - Fixation des conditions de marché.**

Entendu l'exposé de M. DEGEY, Chef de Groupe M.R., qui se réjouit de voir une issue favorable dans ce dossier et soutenue par le M.R. pour soutenir les commerçants locaux;

Entendu les réponses de M. PITANCE, Echevin, qui estime que ce dossier pourra aboutir très rapidement;

A l'unanimité,

DECIDE :

- d'adopter le projet de convention à intervenir entre, d'une part, la Ville représentée par sa Bourgmestre, Mme TARGNION Muriel, et son Directeur général, M. DEMOLIN Pierre, et, d'autre part, la S.P.R.L. "Baumans-Deffet Architecture et Urbanisme";
- de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- en ce qui concerne la phase 2 de la mission précitée, de financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, aux allocations 930/733-60/2005 (Revitalisation urbaine - Rue de Heusy - Paiement des honoraires à l'auteur de projet) et 930/733-60/2005/-20057331 (Revitalisation urbaine - Rue de Heusy - Paiement des honoraires à l'auteur de projet);
- en ce qui concerne les phases 3 et 4, de financer ces dépenses par le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire 2016, à l'allocation 421/733-60/20150027 (Revitalisation urbaine porte de Heusy - Frais honoraires - Création d'un espace partagé rue des Carmes).

1164 N° 16.- **PERSONNEL ADMINISTRATIF - Fin de la convention de mise à disposition d'un agent du C.P.A.S.**

Entendu l'intervention de M. BREUWER, Conseiller communal;

Entendu la réponse de Mme LAMBERT, Echevine, qui précise qu'une personne de référence est bien identifiée dans les Services;

A l'unanimité,

RATIFIE

la fin de mise à disposition d'un agent du C.P.A.S, à savoir M. BODEUX François, au Service de l'Emploi, et ce, depuis le 1er novembre 2015.

1165 N° 17.- **PERSONNEL COMMUNAL - Prestations pour entités distinctes de la Ville - Fin de la convention de mise à disposition (agent statutaire) - A.S.B.L. "Régies des Quartiers de Verviers".**

A l'unanimité.

DECIDE

de mettre fin, à la date du 30 novembre 2015, à la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L..

1166 N° 18.- **PERSONNEL COMMUNAL - Prestations pour entités distinctes de la Ville - Convention de mise à disposition et évaluation du subside - A.S.B.L. " Lire et Ecrire " - Modification - Approbation.**

A l'unanimité.

ADOPTÉ

à la date du 1er janvier 2016, la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L., convention prenant fin à la date du 31 mars 2019;

DECIDE :

- d'accorder son aide à l'A.S.B.L. "Lire et Ecrire" sous forme de mise à disposition de personnel et estimé en 2016 à 12.041,23 €
- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions d'une valeur comprise entre 2.500,00 € et 25.000,00 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son rapport d'activités lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels.

1167 N° 19.- **PERSONNEL COMMUNAL - Prestations pour entités distinctes de la Ville - Convention de mise à disposition et évaluation du subside - A.S.B.L. "Service de Santé mentale de Verviers (A.V.A.T.)" - Modification - Approbation.**

A l'unanimité.

ADOPTÉ

à la date du 1er janvier 2016, la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L., convention prenant fin à la date du 31 mars 2019;

DECIDE :

- d'accorder son aide à l'A.S.B.L. sous forme de mise à disposition de personnel et estimé en 2016 à 49.535,50 €
- d'appliquer le principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants sont supérieurs à 25.000,00 €

1168 N° 20.- **PERSONNEL COMMUNAL - Prestations pour entités distinctes de la Ville - Convention de mise à disposition et évaluation du subside - Association constituée en vertu du Chapitre XII de la loi organique des C.P.A.S. "Relais social urbain de Verviers" - Modification - Approbation.**

A l'unanimité.

ADOPTÉ

à la date du 1er janvier 2016, la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'Association, convention prenant fin au plus tard le 31 mars 2019;

DECIDE :

- d'accorder son aide au "Relais social" sous forme de mise à disposition de personnel et estimé en 2016 à 45.756,70 €, montant qui sera remboursé totalement à la Ville par "Le Relais social urbain de Verviers";
- d'appliquer le principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants sont supérieurs à 25.000,00 €

1169 N° 21.- VOIRIE - Avenue Prince Baudouin - Acquisition de l'assiette de la voirie privée "Avenue Prince Baudouin" et de ses équipements cadastrée 5ème Division, Section A, n° 121C3 et 122M4, pour incorporation au domaine public communal - Approbation de 15 projets d'actes.

A l'unanimité,

DECIDE

d'acquérir, sans stipulation de prix, les droits détenus par les propriétaires de la voirie privée "avenue Prince Baudouin", actuellement cadastrée en nature de chemin, 5ème Division, Section A, n° 121C3, pour une contenance de 51a 42ca, pour incorporation au domaine public communal;

APPROUVE

les 15 projets d'actes établis et communiqués par le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Liège, par courrier du 28 octobre 2015, aux noms des propriétaires riverains suivants :

1. Mme VIVEGNIS Denise, Mme BRASSEUR Françoise et M. BRASSEUR Jean-Michel, propriétaires des parcelles cadastrées 5ème Division, Section A, n° 121A3 et 120D3;
2. M. CORNET Olivier, Mme CORNET Sybille et Mme CORNET Isabelle, propriétaires de la parcelle cadastrée 5ème Division, Section A, n° 121X;
3. M. CHOUAK Karim, propriétaire de la parcelle cadastrée 5ème Division, Section A, n° 121Y;
4. Mme GURDAL Monique, propriétaire de la parcelle cadastrée 5ème Division, Section A, n° 121Z;
5. Mme EVRARD Suzette, Mme WERTZ Marie-Christine, Mme WERTZ Manuela, propriétaires de la parcelle cadastrée 5ème Division, Section A, n° 121A2;
6. Mme PAQUAY Anne-Marie, propriétaire des parcelles cadastrées 5ème Division, Section A, n° 121B2 et 121C2;
7. M. BINET Alexandre et Mme COLLIGNON Maud, propriétaires des parcelles cadastrées 5ème Division, Section A, n° 121N2 et 121E3;
8. M. BOVY Philippe et Mme BOUTET Laurence, propriétaires des parcelles cadastrées 5ème Division, Section A, n° 121D2 et 121E2;
9. Mme ODEURS Clairette, propriétaire des parcelles cadastrées 5ème Division, Section A, n° 121P2 et 121G3;
10. Mme PETIT Joëlle, propriétaire des parcelles cadastrées 5ème Division, Section A, n° 121F2 et 121G2;
11. M. DELHEZ Thierry et Mme GROULARD Isabelle, propriétaires des parcelles cadastrées 5ème Division, Section A, n° 121R2 et 121S2;
12. Mme BETTONVILLE Marie-Noëlle, M. BETTONVILLE Jacques et Mme BETTONVILLE Véronique, propriétaires des parcelles cadastrées 5ème Division, Section A, n° 121H2 et 121F3;
13. M. GAROT Charles-Emmanuel, propriétaire de la parcelle cadastrée 5ème Division, Section A, n° 121T2;
14. Mme HANSEN Pascale, propriétaire des parcelles cadastrées 5ème Division, Section A, n° 121W2 et 120L;
15. M. ZINTZEN Philippe et Mme COUNET Anne, propriétaires de la parcelle cadastrée 5ème Division, Section A, n° 121D3.

1170 N° 22.- GESTION IMMOBILIERE - Partie du "Grand-Bazar" et biens appartenant à la S.C.A. "Ascencio" - Acquisition - Projet d'acte - Approbation.

Entendu l'intervention de M. BREUWER, Conseiller communal, qui rappelle qu'il s'agit du dernier acte d'acquisition pour ce bien malgré la non obtention des subsides du FEDER. Sans remettre en cause les actes antérieurs. La comptabilité analytique du dossier laisse à penser que l'opération engendrera une perte mais il attire l'attention du Collège sur le besoin de consacrer des moyens pour remettre le bien dans un état acceptable;

Entendu les réponses de la Bourgmestre qui rappelle que l'acquisition est un acte stratégique nécessaire à la revitalisation du centre-ville. Elle précise que les locataires ont tous manifesté leur intention de rester et même d'occuper plus de surfaces commerciales. Il en va de même pour les étages qui suscitent un intérêt manifeste. Le but est d'analyser toutes les pistes avant de mettre des charges au budget;

Par 34 voix contre 1,

APPROUVE :

- le projet d'acte relatif à l'acquisition des biens appartenant à la S.C.A. "ascencio" cadastrés Pont aux Lions n° 2 à 4800 Verviers, Cadastre Verviers, 1ère division, section A, parcelle 626 G (17a11ca); à l'exception des surfaces de 757 m² au sous-sol et 147m² ay rez-de-chaussée, qui ne sont pas propriété de la vendresse; maison de commerce, Crapaurue n° 160/162, 4800 Verviers, cadastré Verviers, 1ère division, section A, n° 625C (01a60ca); maison de commerce, Crapaurue n° 170 à 4800 Verviers, cadastré Verviers, 1ère division, section A, n° 633E (01a25aA); maison de commerce, Coronmeuse n° 55/57 à 4800 Verviers, cadastré Verviers, 1ère division, section A, n° 622D (05a71ca); terrain ruelle Maréchal à 4800 erviers, cadastré Verviers, 1ère division, section A, n° 568G (06a18ca); installation sportive, ruelle Maréchal n° +7 à 4800 Verviers, cadastré Verviers, 1ère division, section A, n° 575F (03a71ca); terrain ruelle Maréchal à 4800Verviers, cadastré Verviers, 1ère division, section A, n° 580C (70ca); Jardin, Crapaurue à 4800 Verviers, cadastré Verviers, 1ère division, section A, n° 554E (24a11ca); Remise, rue Coronmeuse n° +13 à 4800Verviers, cadastré Verviers, 1ère division, section A, n° 538G (02a67ca); Bâtiment industriel, Crapaurue n° +74/76 à 4800 Verviers, cadastré Verviers, 1ère ivision, section A, n° 539P (02a58ca); Cour, Crapaurue à 4800 Verviers, cadastré Verviers, 1ère division, section A, n° 541Y (01a88ca); Remise, Crapaurue n° +74 à 4800 Verviers, cadastré Verviers, 1ère division, section A, n° 541R (29ca); Cour, Crapaurue à 4800 Verviers, cadastré Verviers, 1ère division, section A, n° 542 E (05ca) et Terrain, rue Coronmeuse à 4800 erviers, cadastré Verviers, 1ère division, section A, n° 571M (76ca)) pour un montant de 4.500.000,00 €(hors frais et droits), pour cause d'utilité publique;
- le financement de cette dépense, inscrite aux modifications budgétaires extraordinaires n° 1 sous l'allocation 520/712-60 2014008, par emprunt.

1171 N° 23.- GESTION IMMOBILIERE - Immeubles sis cour Magnée - Installation des impétrants - Acquisition d'une partie de la cour - Projet d'acte - Approbation.

A l'unanimité.

DECIDE :

- d'acquérir de gré à gré, la cour cadastré 3ème division, section A, n° 171/E/2 P0000 appartenant à M. PAULUS, au prix de 25.000,00 €
- d'approuver le projet d'acte;
- du financement par emprunt; le crédit permettant cette dépense est inscrit aux modifications budgétaires 2015, sous l'allocation 930/712-60 20117232
- de déclarer la présente acquisition d'utilité publique.

1172 N° 24.- GESTION IMMOBILIERE - Partie de l'immeuble dénommé "Grand-Bazar" appartenant à la S.A. "Librairie Papeterie du Nouveau Bazar" - Acquisition - Projet d'acte - Approbation.

Par 34 voix contre 1,

APPROUVE :

- le projet d'acte relatif à l'acquisition, par la Ville, des biens appartenant à la S.A. "Librairie Papeterie du Nouveau Bazar", cadastrés 1ère division, section A, n° 626G - partie du rez de chaussée (147,90m²), partie du sous-sol (757,70 m²) ainsi que l'escalier de secours - pour un montant de 860.000,00 € (hors frais et droits), pour cause d'utilité publique;

- le financement de cette dépense, inscrite aux modifications budgétaires n° 1 sous l'allocation 520/712-60 20141008, financée par emprunt.

1173 N° 25.- GESTION IMMOBILIERE - Terrain sis rue Henri Leclercq appartenant à la S.P.I. - Acquisition - Projet d'acte.

A l'unanimité,

DECIDE :

- d'acquérir de gré à gré, une parcelle de terrain à prendre dans la parcelle cadastrée 4ème division, section B, n° 179N d'une contenance de 8.870 m², appartement à la S.P.I., au prix de 237.487,00 €
- de marquer son accord sur le plan dressé par le Géomètre GENOTTE en date du 16 novembre 2015;
- de marquer votre accord sur le projet d'acte;
- de mandater le fonctionnaire du Département des Comités d'Acquisitions pour représenter la Ville;
- du financement par emprunt; le crédit permettant cette dépense est inscrit aux modifications budgétaires 2015, sous l'allocation 930/711-60 20151022;
- de déclarer la présente acquisition d'utilité publique.

1174 N° 26.- GESTION IMMOBILIERE - Revitalisation urbaine rue de Heusy - Acte de base modificatif de la Résidence "Prince de Galles"- Projet d'acte - Approbation.

A l'unanimité,

APPROUVE

le projet d'acte de base modificatif de la Résidence "Prince de Galles" rédigé par les Notaires RAXHON et GOBLET;

AUTORISE

les représentants de la Ville, ou le mandataire que ceux-ci auront désigné, à représenter la Ville tant à l'acte de base modificatif qu'aux compromis de vente et acte authentique des quotités de terrains attachées aux lots privatifs vendus, moyennant, en ce qui concerne l'acte authentique, paiement des montants revenant à la Ville en fonction des quotités de terrain vendues.

1175 N° 27.- PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2013-2016 - Modification - Approbation.

Entendu l'intervention de Mme DARRAJI, Conseillère communale, qui demande à ce que l'on mette l'accent sur l'entretien des espaces publics et plus particulièrement les escaliers;

A l'unanimité,

MODIFIE

le plan communal d'investissement 2013-2016 des travaux pour la période s'étendant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2016, comme suit :

	Intitulé de l'investissement	Estimation des travaux (en ce compris frais d'études et essais)	Estimation des interventions extérieures		Estimation des montants à prendre en compte dans le plan d'investissement	Estimation des montants à prélever sur fonds propres communaux	Estimation de l'intervention régionale (DGO1)
			S.P.G.E.	Autres intervenants			
1	Etude hydrographique de Heusy - Zone est et ouest - Levés	138.315,00 €	138.315,00 €	- €	- €	- €	- €
2	Egouttage et réfection de voirie rue Haut Husquet	484.129,56 €	185.642,48 €	- €	298.487,08 €	149.243,54 €	149.243,54 €
3	Réfection de voirie rue Martinval	62.012,50 €	- €	- €	62.012,50 €	31.006,25 €	31.006,25 €
4	Egouttage et réfection de voirie rue de Grand-Rechain et place de Petit-Rechain	1.581.058,91 €	505.179,75 €	- €	1.075.879,16 €	537.939,58 €	537.939,58 €

5	Egouttage et réfection de voirie avenue Prince Baudouin	842.661,10 €	344.856,86 €	- €	497.804,24 €	248.902,12 €	248.902,12 €
6	Réfection de voirie avenue Müllendorf	1.485.800,00 €	300.000,00 €	- €	1.185.800,00 €	592.900,00 €	592.900,00 €
7	Egouttage et réfection de voirie rue Simon Lobet	1.404.200,00 €	302.257,60 €	- €	1.101.942,40 €	550.971,20 €	550.971,20 €
8	Egouttage et réfection de voirie rue de Mangombroux (entre la place de l'Abattoir et la rue Courte du Pont)	161.498,00 €	50.779,34 €	- €	110.718,66 €	55.359,33 €	55.359,33 €
9	Réaménagement de l'espace public place du Marché et rue Thier Mère Dieu (2ème phase)	350.900,00 €	- €	- €	350.900,00 €	175.450,00 €	175.450,00 €
10	Réfection des escaliers du Châtelet	363.800,00 €	25.000,00 €	- €	388.800,00 €	169.400,00 €	169.400,00 €
TOTALS		6.874.375,07 €	1.852.031,03 €		5.022.344,04 €	2.511.172,02 €	2.511.172,02 €

SOLLICITE

les subventions prévues dans la circulaire du 6 juin 2013.

1176 N° 28.- PLAN COMMUNAL D'INVESTISSEMENT 2013-2016 - Egouttage et réfection de la rue de Grand-Rechain - Etude, direction et surveillance des travaux - Marché de services complémentaires - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité.**ADOPTE**

l'avenant n° 1 pour un marché de services complémentaires relatif à l'étude, la direction et la surveillance des travaux d'égouttage et de réfection de la rue de Grand-Rechain, pour un montant estimé à 4.630,00 € hors T.V.A., ou 5.602,30 € T.V.A. comprise;

DECIDE

d'imputer cette dépense, à charge de la Ville, sur l'allocation 421/731-60 (n° de projet 20140015) d'un montant de 40.000,00 € du budget extraordinaire 2015, qui sera financée par emprunt.

1177 N° 29.- BUDGET COMMUNAL 2015 - Soutien de la Ville pour la formation des joueurs de football - Octroi d'un subside numéraire sous forme d'argent à divers bénéficiaires - Approbation.

Entendu l'intervention de M. BREUWER, Conseiller communal, qui rappelle que le M.R. est favorable au soutien à la formation des jeunes footballeurs mais à tous les clubs. L'attribution du subside 2015 a donné lieu à une modification importante dans le chef de "Futurofoot" et de l'ex-R.C.S.V. qui comprend encore aujourd'hui des jeunes;

Entendu les réponses de M. ORBAN, Echevin (voir annexe page 24);

Entendu l'intervention de M. BREUWER qui estime que l'Echevin des Sports méprise le club du R.C.S.V.;

A l'unanimité.**DECIDE :**

- de modifier sa délibération n du 29 juin 2015 en limitant la subvention sous forme d'argent en faveur de l'A.S.B.L. "Futurofoot" à 18.750,00 €
- de liquider le solde de ladite subvention en faveur de cette A.S.B.L. après communication au Conseil communal du compte de sa saison 2014-2015 tel que prévu par convention du 16 décembre 2013, soit 6.250,00 €
- d'octroyer une subvention sous forme d'argent de 2.812,50 € respectivement aux A.S.B.L. suivantes : "R.F.C. Heusy-Rouheid", "R.E.F.C. Lambermontois", "F.C.R.E. Rechaintoise" et "F.C. Entente Stembertoise";
- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions d'une valeur comprise entre 2.500,00 € et 25.000,00 € en demandant aux A.S.B.L. de fournir à la Ville leurs rapports d'activités et leurs comptes annuels.

1178 N° 30.- BUDGET COMMUNAL 2015 - Octroi d'un subside numéraire - Union des Commerçants verviétois (U.C.V.) - Approbation.

Entendu l'intervention de Mme DUMOULIN, Cheffe de Groupe ECOLO;

Entendu la réponse de M. BEN ACHOUR, Echevin;

A l'unanimité,

DECIDE :

- d'octroyer une subvention complémentaire de 3.000,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L.;
- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions pour les montants cumulés par bénéficiaire entre 2.500,00 € et 25.000,00 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville le rapport d'activités de l'exercice concerné par le présent subside ainsi que les comptes annuels dudit exercice.

1179 N° 31.- MOBILITE - Schéma cyclable directeur de la Province de Liège - Approbation.

A l'unanimité;

APPROUVE

les tracés suivants :

- au Nord de Verviers se dirigeant vers l'Est : rue de Grand-Rechain, Thier Martin, place Xhovémont et rue Bonvoisin;
- Nord-Sud : chemin du Maireux, ancienne voie de Liège, rue Bruyère du Fourneau, sur les Joncs, rue du Calvaire, rue du Tesson; rue du Beau Site, rue du Wasai, rue de Wegnez, Thier des Navettes, Pont Sauvage, rue des Chapeliers, Heid des Fawes, rue Moreau, rue de la Filature, parc des Clarisses, quai de la Vesdre, rive droite de la Vesdre jusqu'au pont rue Spintay, pont Saint-Laurent, rue du Brou, rue de l'Harmonie, rue Jardon, rue Xhavée, rue de Bruxelles, place de l'Yser, rue d'Anvers, avenue Léopold II, place Vieuxtemps, rue Libon, chaussée de Heusy, rue de Jehanster, rue Joseph Wauters, avenue du Chaineux, avenue de Thiervaus, rue Maison communale, avenue du Tennis, rue Jean Gheur, rue Jamoye, rue Jean Gôme puis Drève de Maison Bois vers l'Ouest ou rue Georges Albert vers l'Est;
- variante vers à l'Est à partir du pont de la rue Spintay : le long de la Vesdre, rue Raymond, rue Hombiet, rue et parc Marie-Henriette, rue de Limbourg, rue de la Cité, vieux chemin de Limbourg, rue Slar, rue des Weines, rue des Champs, rue Beaudrifontaine;

sous réserve de la mise en S.U.L. de la rue Hombiet (et pont), pont des Récollets, rue Thier Martin, avenue du Chaineux, rue Jamoye et rue Jean Gheur.

1180 N° 32.- CULTES - Eglise Saint-Roch - Budget 2015 - Modifications n° 1.

Par 22 voix et 13 abstentions,

APPROUVE

les modifications budgétaires n° 1 apportées par le Conseil de fabrique de l'église Saint-Roch à son budget 2015.

1181 N° 33.- ENSEIGNEMENT MATERNEL ORDINAIRE - Organisation - Ouverture de quatre demi-classes aux écoles de Stembert, de Hodimont, des Hougnés et de l'Est à partir du 24 novembre 2015.

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- Une demi-classe maternelle supplémentaire est ouverte aux écoles des Hougnés, de Hodimont, de Stembert et de l'Est à partir du 24 novembre 2015.

Art. 2.- Ces quatre demi-classes resteront ouvertes aussi longtemps qu'elles pourront bénéficier des subventions de la Communauté Wallonie-Bruxelles soit jusqu'au 30 juin 2016.

1182 N° 34.- ENSEIGNEMENT MATERNEL ORDINAIRE - Organisation - Fixation des normes d'encadrement pour l'année scolaire 2015-2016.

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- Les normes d'encadrement obtenues pour l'ensemble des écoles maternelles ordinaires communales sur base du nombre d'élèves régulièrement inscrits au 30 septembre 2015 et fixées conformément au tableau ci-dessous, à partir du 1er octobre 2015 jusqu'au 30 septembre 2016 pour un nombre total de 46,5 classes maternelles :

Ecoles maternelles	Classes
Hougnes	4
Boulevards	5
Centre	4,5
Est	1,5
Hodimont	4,5
Carl Grün	3
Stembert	2,5
Geron	2
Linaigrettes	4,5
Ensival	5,5
Lambermont (rue Saint-Bernard)	5
Petit-Rechain (rue Nicolas Arnold)	2
Petit-Rechain Nord (rue des Prairies)	2,5
TOTAL	46,5

1183 N° 35.- REGIE DES QUARTIERS DE VERVIERS, A.S.B.L. - Convention de partenariat avec la Ville - Avenant n° 4 - Approbation.

A l'unanimité,

ADOPTE

le projet d'avenant n° 4 de la convention de partenariat conclue le 20 octobre 2015 entre la Ville et l'A.S.B.L.

1184 N° 36.- POLITIQUE DE L'EMPLOI - Convention de partenariat avec l'A.S.B.L. "Alpi" - Adoption.

A l'unanimité,

ADOPTE

la convention de partenariat entre la Ville et l'A.S.B.L. "Alpi".

1185 N° 37.- BUDGET COMMUNAL 2015 - Octroi de subsides numériques aux associations- Liste des bénéficiaires- Approbation.

A l'unanimité,

DECIDE :

- d'octroyer les subventions suivantes sous forme d'argent à :
 - LA BELLE DIVERSITE (Intégration) 1.000,00 €
 - HANDIJOB'PROJECT (Handicap) 600,00 €
 - CENTRE FEMMES/HOMMES (Égalité des Chances) 1.000,00 €
 - PRESENCE ET ACTION CULTURELLES (Ainés) 750,00 €
 - L'AMICALE SILENCIEUSE (Handicap) 250,00 €
 - AU FIL DU LIEN (Petite enfance) 540,00 €
 - ENSEMBLE AUTREMENT (Egalité des Chances) 710,00 €

- F.P.S. (Egalité des Chances) 1.000,00 €
- AMONSOLI (Intégration) 200,00 €
- pour un montant total de : 6.050,00 €
- de déroger au principe du Titre III du livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants sont inférieurs à 2500,00 €
- de liquider la subvention numéraire en une fois dès approbation de son octroi par le Conseil.

1186 N° 38.- ACCUEIL DES ENFANTS BABY CLUB, A.S.B.L. - Assemblée générale et Conseil d'administration - Désignation du représentant du Conseil communal au titre d'observateur.

A l'unanimité,

PREND ACTE

de la démission de Mme RENIER Martine, comme représentante du Conseil communal au titre d'observateur, au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale;

DESIGNE

Mme LAMBERT Sophie, Echevine-Conseillère communale, en tant que représentante du Conseil communal au titre d'observateur, au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale.

1187 N° 39.- LES ENFANTS DE LA TOURELLE, A.S.B.L. - Assemblée générale et Conseil d'administration - Désignation du représentant du Conseil communal au titre d'observateur.

A l'unanimité,

PREND ACTE

de la démission de Mme RENIER Martine, comme représentante du Conseil communal au titre d'observateur, au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale;

DESIGNE

Mme LAMBERT Sophie, Echevine-Conseillère communale, en tant que représentante du Conseil communal au titre d'observateur, au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale.

1188 N° 40.- RAIDS, A.S.B.L. - Maison d'enfants "Bout'Chiques" - Assemblée générale et Conseil d'administration - Désignation d'un représentant du Conseil communal au titre d'observateur.

A l'unanimité,

PREND ACTE

de la démission de Mme RENIER Martine, comme représentante du Conseil communal au titre d'observateur, au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale;

DESIGNE

Mme LAMBERT Sophie, Echevine-Conseillère communale, en tant que représentante du Conseil communal au titre d'observateur, au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale.

1189 N° 41.- LES AMIS DE LA CRECHE-GARDERIE, A.S.B.L. - Crèche Kangourou - Assemblée générale et Conseil d'administration - Désignation du représentant du Conseil communal au titre d'observateur.

A l'unanimité,

PREND ACTE

de la démission de Mme RENIER Martine, comme représentante du Conseil communal au titre d'observateur, au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale;

DESIGNE

Mme LAMBERT Sophie, Echevine-Conseillère communale, en tant que représentante du Conseil communal au titre d'observateur, au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale.

- 1190** N° 42.- **ISOCELE, A.S.B.L. - Crèche "Baby Stop" - Assemblée générale et Conseil d'administration - Désignation du représentant du Conseil communal au titre d'observateur.**

A l'unanimité.

PREND ACTE

de la démission de Mme RENIER Martine, comme représentante du Conseil communal au titre d'observateur, au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale;

DESIGNE

Mme LAMBERT Sophie, Echevine-Conseillère communale, en tant que représentante du Conseil communal au titre d'observateur, au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale.

- 1191** N° 43.- **CRECHE & CO - CRECHE LES TCHAFETES - Assemblée générale et Conseil d'administration - Désignation du représentant du Conseil communal au titre d'observateur.**

A l'unanimité.

PREND ACTE

de la démission de Mme RENIER Martine, comme représentante du Conseil communal au titre d'observateur, au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale;

DESIGNE

Mme LAMBERT Sophie, Echevine-Conseillère communale, en tant que représentante du Conseil communal au titre d'observateur, au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale.

- 1192** N° 44.- **CENTRE REGIONAL DE LA PETITE ENFANCE, A.S.B.L. - Assemblée générale et Conseil d'administration - Désignation des représentants du Conseil communal**

A l'unanimité.

PREND ACTE

de la démission de Mme RENIER Martine, comme représentante du Conseil communal au titre d'administratrice, au Conseil d'administration;

DESIGNE

en qualité de représentants de la Ville pour siéger à l'Assemblée générale :

- Mme LAMBERT Sophie, Echevine-Conseillère communale;
- Mme RENIER Martine, Présidente du C.P.A.S.;
- M. DEGEY Maxime, Conseiller communal,

et, parmi ceux-ci,

PRESENTE

Mme LAMBERT Sophie, en qualité de candidate administratrice en vue d'être désignée comme membre de droit au Conseil d'administration.

- 1193** N° 45.- **BUDGET COMMUNAL 2015 - Octroi d'un subside numéraire - Clasdeau, A.S.B.L. - Approbation.**

A l'unanimité,

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 750,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L.;
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants sont inférieurs à 2.500,00 €
- de liquider la subvention numéraire en une fois, dès approbation de son octroi par le Conseil étant donné que les comptes annuels de l'A.S.B.L. ont déjà été fournis.

N° 46.- CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS OFFICIELLES.

- B. C.P.A.S. - Procès-verbal de la réunion de concertation Ville/C.P.A.S. du 29 octobre 2015;
- A. SERVICE PREVENTION - Plan de Cohésion sociale 2015 - Avance de la subvention.

1194 N° 46^A.- COMMERCE LOCAL - Revitalisation, parking, mobilité, animation, image - Point inscrit à la demande de M. DEGEY, Chef de Groupe M.R.

A l'unanimité,

ENTEND :

- l'interpellation de M. DEGEY, Chef de Groupe M.R. (*voir annexe pages 25 & 26*);
- la réponse de M. BEN ACHOUR, Echevin (*voir annexe pages 27 à 30*).

1195 N° 46^B.- DETACHEMENT SYNDICAL - Fonctionnement, coût et évaluation - Point inscrit à la demande de M. BOLLETTE, Conseiller communal.

A l'unanimité,

ENTEND :

- l'interpellation de M. BOLLETTE, Conseiller communal (*voir annexe pages 31 & 32*);
- la réponse de M. AYDIN, Echevin (*voir annexe page 33*);
- l'intervention de M. BOLLETTE qui précise certains termes repris au texte original. Il rappelle que le bilan est aujourd'hui nécessaire car il doit impérativement être objectif et pertinent;
- l'intervention de M. BREUWER, Conseiller communal, qui précise que ce sujet est sensible malgré une convention signée qui prévoyait une évaluation. Par contre, il réfute l'affirmation suivant laquelle il ne s'est pas présenté à certaines réunions de concertation sociale (*voir annexe page 34*);
- l'intervention de Mme la Bourgmestre;
- l'intervention de M. ELSEN, Conseiller communal, qui précise que le climat social positif est le garant de l'efficacité de l'Administration;

Par 25 voix contre 10,

IMPROUVE

le projet de délibération proposé par M. BOLLETTE, Conseiller communal.

1196 N° 46^C.- MAPIC - Bilan et teneur de la rencontre avec le nouveau patron du projet commercial - Point inscrit à la demande de M. DEGEY, Chef de Groupe M.R.

A l'unanimité,

ENTEND :

- l'interpellation de M. DEGEY, Chef de Groupe M.R. (*voir annexe page 35*);

- la réponse de Mme la Bourgmestre qui signale que le MAPIC est une opportunité importante pour Verviers vu que le projet d'Urbanove était présenté officiellement. Un très important réseau de contacts existe, au même endroit et au même moment. Cela est une opportunité exceptionnelle pour Verviers. Le stand de l'A.M.C.V. reprend les opérateurs wallons qui démontrent un dynamisme important. La présence au MAPIC a permis de rencontrer de nombreux partenaires professionnels dans les projets immobiliers et commerciaux. En ce qui concerne la teneur des propos tenus avec le nouveau C.E.O. d'Urbanove, la Bourgmestre s'étonne du contenu de la question. La Bourgmestre rappelle qu'aucun acte administratif n'a fait aujourd'hui l'objet d'un dépôt et elle ne voit pas pourquoi expliquer en séance publique le contenu d'une réunion informelle. BANIMMO a connu un très gros bouleversement et un tel changement nécessite des nouveaux contacts et de nouvelles discussions. En l'état actuel des choses, la volonté de la Ville est de respecter l'accord signé le 18 juin dernier dans le cadre d'un compromis politique. L'accord reste la feuille de route et la discussion constructive est de mise. Au-delà, il ne convient pas de dévoiler des éléments fondamentaux qui seraient de nature à nuire au dossier. Elle espère que le MR respectera également le contenu de l'accord du 18 juin;
- l'intervention de M. DEGEY qui confirme que ce salon est important pour Verviers et la présence de la Ville a tout son intérêt. Il ajoute que l'accord du 18 juin est également la base de travail indispensable à l'heure actuelle. L'intervention de ce soir résulte de certains éléments diffusés dans la presse. Le besoin de confidentialité est compréhensible et le M.R. souhaite être informé lorsque des actes importants seront posés; le M.R. confirme son soutien à ce dossier;
- les remerciements de la Bourgmestre qui apprécie l'attitude du M.R. et son soutien au dossier et à son aboutissement.

Question orale de M. F. BREUWER, Conseiller communal, concernant l'explosion dans le quartier de Hodimont.

Entendu la question orale de M. BREUWER, Conseiller communal (voir annexe pages 36 & 37); Entendu la réponse de Mme la Bourgmestre qui rappelle les faits. Sur place, les deux responsables de la Police et de la Zone de Secours affirment qu'il n'est pas utile de déclencher le Plan d'Urgence car tous les blessés ont déjà été évacués. La vitesse de réaction dès les premiers instants a été soulignée par tous les intervenants. La gestion de cette crise a été tout à fait adéquate et aucune victime grave n'a été constatée. Aucune personne ne s'est échappée, au contraire et il est faux d'affirmer cela. Une grande solidarité s'est organisée dans un quartier totalement sinistré par cette explosion. Elle confirme également qu'il s'agit d'une explosion de gaz suivant les analyses réalisées par les experts. La politique du logement doit s'appliquer à l'ensemble du territoire et pas uniquement sur certaines zones trop ciblées. La politique du logement et d'assainissement des logements est une priorité pour le Collège. Sur le nombre d'habitants concernés par l'immeuble qui a explosé, elle précise qu'il y avait 12 personnes présentes mais 6 domiciliées à une autre adresse ce qui n'est pas anormal;
Entendu la réponse de Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S., qui précise que la collaboration entre tous les Services concernés a été totalement adéquate et elle s'en réjouit. 5 familles sont encore suivies par le C.P.A.S. dans le cadre de la recherche de logements et les perspectives sont importantes. En attendant, aucune personne ne se retrouve à la rue aujourd'hui.

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 21 HEURES 28.

ELLE EST REPRIS IMMEDIATEMENT A HUIS CLOS.

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 21 HEURES 30.

Est approuvé, en cette séance du 29 février 2016, le procès-verbal ci-dessus tel qu'il est rédigé.

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

P. DEMOLIN

M. TARGNION